

Halte aux idées reçues sur les MAM

Suite à l'article paru dans *L'assmat* publié par Laetitia Delhon intitulé : « [Les MAM et les assistantes maternelles victimes collatérales de la crise des micro-crèches privées](#) », le Collectif MAM a voulu donner un éclairage quant aux propos calomnieux repris des réseaux sociaux.

Apparemment un dernier évènement met le secteur des micro-crèches en ébullition : « *un projet de décret du gouvernement qui vise à augmenter la qualité d'accueil dans les micro-crèches et introduit en conséquence de nouvelles normes d'accueil* ».

Lors de la journée nationale des MAM à Bobigny organisée par l'UFNAFAAM, la DGCS présente en la personne de Mr MERCINI nous a informé que le référentiel des MAM remis à jour sortirait après la publication du référentiel qualité d'accueil commun à tous les modes d'accueil du jeune enfant par l'IGAS.

Les MAM sont donc elles aussi inquiètes de leur devenir même si toutes conviennent qu'il est important d'améliorer encore et toujours l'accueil du jeune enfant et elles y travaillent quotidiennement.

On entend trop souvent que les MAM s'ouvrent facilement et sans contrôle :

C'est faux ! Parfois il faut 2 ou 3 ans pour ouvrir une MAM le temps de trouver le local approprié et de mettre celui-ci aux normes pour obtenir l'agrément. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de référentiel bâtimentaire que les différentes PMI des départements n'imposent pas de nombreuses obligations à respecter (cache-radiateur, anti-pince doigt, toilette pour enfants ...)

Les MAM sont obligées de faire une demande d'ERP. Elles sont soumises à la réglementation des établissements accueillant du public et cela entraîne de nombreuses contraintes pour l'accueil des personnes handicapées mais aussi des règles en matière d'incendie à appliquer.

Par ailleurs : « *un dénigrement public s'est emparé des réseaux sociaux* ». Nous souhaitons répondre aux propos relayés qui montrent manifestement une méconnaissance de ce qu'est une maison d'assistants maternels.

Ainsi on peut lire sur les réseaux sociaux : « *les MAM ont le vent en poupe encore et encore ... et qu'on ne vienne pas me parler de qualité d'accueil* », « *On peut y accueillir 16 enfants sans diplômes* » ...

Les professionnels qui exercent dans les MAM sont agréés par les services départementaux pour exercer leur activité d'assistant maternel. Pour obtenir cet agrément, il faut suivre un long parcours qui peut prendre jusqu'à six mois avec des entretiens avec une puéricultrice, une formation de 80 heures à suivre avant de travailler que l'on ne peut valider que par le biais de la réussite d'une évaluation. En même temps, il faut aussi que le local de la MAM soit aménagé et agréé.

Ce n'est pas sur un coup de tête qu'on décide d'ouvrir une du jour au lendemain, mais c'est un projet qui demande un investissement constant et il faut être motivé pour tenir la longueur et arriver à l'aboutissement de celui-ci.

Si c'était aussi facile de monter une MAM, les MAM se développeraient de manière égale partout en France, ce qui n'est pas le cas. Il reste encore des départements où l'on ne trouve que deux ou trois MAM souvent par le fait d'une volonté politique ou des services de PMI.

Les règles de l'agrément d'une assistante maternelle sont très strictes

Une maison d'assistants maternels est constituée de 1 à 4 professionnels, chacun pouvant accueillir au maximum 4 enfants simultanément. Et, lorsqu'un assistant maternel est malade, les enfants sous sa responsabilité, ne sont pas présents. Est-ce le cas dans les micro-crèches ? Un seul professionnel en micro-crèche a la possibilité de prendre en charge 5 enfants et parfois plus quand un professionnel est absent.

Si pour l'instant une MAM n'a pas tout à fait les mêmes obligations qu'une micro-crèche, elle reste bien moins aidée financièrement des pouvoirs publics.

La MAM n'obtient une subvention qu'à son ouverture. Et encore une fois il faut se battre pour obtenir ses fonds, car les assistants maternels ne sont que très peu aidés dans ces démarches administratives, longues et complexes.

Il n'y a pour le moment aucune subvention au fonctionnement. Par la suite, ce sont les assistants maternels eux-mêmes qui financent les charges de la MAM la plupart du temps sur leurs fonds propres puisqu'une partie de leur salaire (un salaire complet) sert au financement du loyer, des charges et des impôts (taxe d'habitation sur les maisons secondaires).

N'oublions pas que ce mode d'accueil reste toujours précaire car soumis au renouvellement d'agrément tous les cinq ans. Car oui, tous les cinq ans, même au bout de 20 ans d'exercice dans cette profession, il faut justifier devant un professionnel du département que l'on est toujours en capacité d'exercer cette profession.

En ce qui concerne la formation, continue, les assistants maternels ont la possibilité comme tout professionnel d'en faire tout au long de leur carrière, et elles sacrifient bien souvent leurs samedis pour assister à ces temps de formation et se perfectionnent toujours dans leur métier.

Non ! Il n'y a rien de lucratif en MAM mesdames et messieurs !

On oublie trop souvent qu'un assistant maternel a une amplitude horaire de travail de 50 heures par semaine, et que malgré cela, ils effectuent leurs missions auprès des jeunes enfants, de la manière la plus qualitative qu'il soit.

Enfin, est-ce la bonne solution que de critiquer le mode d'accueil d'à côté pour faire entendre ses revendications ? Nous ne le pensons pas. Plutôt que de s'en prendre aux MAM, les micro-crèches devraient remettre en cause leurs modes de fonctionnement et travailler sur leur qualité d'accueil.

Essayons de nous soutenir plutôt que nous critiquer entre professionnels. Nous ne travaillons pas dans les mêmes structures certes, mais chaque jour, nous faisons en sorte que les enfants s'épanouissent, apprennent et grandissent, que ce soit en micro-crèche ou en MAM !

Signataires :

ADAMAF 31

MAM 66

ASS MAT ET MAM 76